

## INFORMATIONS ET BRÈVES COMMUNALES

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2017



Le second tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 07 mai 2017. Les bureaux de votes communaux (N°1 et 2 : salle des fêtes – rue St Romain) seront ouverts de 8H00 à 19H00.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Pour rappel : à Sauveterre-de-Guyenne, comme dans toutes les communes de plus de 1000 habitants, il est obligatoire de présenter une pièce d'identité avec photo (Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, ou Carte vitale avec photo) pour pouvoir voter.

### VIE COMMUNALE RESTEZ INFORMÉS !

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal retranscrivent les débats et présentent les délibérations : ils sont téléchargeables sur le site Internet de la commune et sont consultables en mairie.

### ● CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2017



Yves d'AMÉCOURT- Maire de Sauveterre de Guyenne et Jean-Paul FABARD - Président UNC Section Entre-Deux-Mers ; Vous convient aux cérémonies du 72<sup>e</sup> Anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 le lundi 8 mai 2017.

Cet anniversaire sera l'occasion d'honorer la mémoire des morts et disparus au Champs d'Honneur pour la France.

Les cérémonies se dérouleront avec un dépôt de gerbes aux 4 Monuments aux Morts de la commune :

- 17h00 : Monument aux Morts de Puch,
- 17h15 : Monument aux Morts de Saint-Léger-de-Vignague
- 17h30 : Monument aux Morts de Saint-Romain-de-Vignague,
- 18h00 : Office Religieux à l'église Notre Dame de Sauveterre-de-Guyenne en mémoire des enfants de Sauveterre, Le Puch, St-Romain-de-Vignague et St-Léger-de-Vignague, morts pour la France
- 18h45 : Monument aux Morts de Sauveterre-de-Guyenne; dépôt de bouquets de fleurs par les enfants des écoles ; lecture du Discours de Jean-Marc Todechini, Secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Remise de décorations ;
- La cérémonie sera suivie d'un Vin d'honneur offert par la Municipalité de Sauveterre-de-Guyenne sous la Halle, Discours de Monsieur le Maire et de Monsieur le Président de l'UNC.

### ● COLOMBARIUMS



Les travaux de création de columbariums dans les quatre cimetières communaux sont désormais terminés. Ils ont été entièrement réalisés en régie par les agents du service technique communal. La décision a été prise de construire des « mini caveaux » en pierre de Frontenac afin qu'ils s'intègrent au mieux dans l'environnement (églises) et de les réaliser en interne, ce qui a permis de faire une économie substantielle.

Le cimetière de Sauveterre-de-Guyenne compte pour l'instant 10 columbariums pouvant accueillir 5 urnes, les cimetières de Saint-Léger-de-Vignague, de Saint-Romain-de-Vignague et de Puch accueillent respectivement 5 columbariums. Cette configuration permettra de futurs agrandissements si nécessaire.

Les cases sont concédées uniquement au moment du décès pour une période de 15 ou 30 ans, renouvelable. La réservation préalable d'un columbarium n'est donc pas possible.

Les tarifs de la location d'un columbarium ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017 à : 500 € pour 15 ans et 800 € pour 30 ans.

Les familles souhaitant déposer des cendres dans les columbariums doivent s'adresser à la mairie (05.56.71.50.43).

# ZOOM SUR LES BUDGETS 2017

Le budget municipal de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes (régie des transports et assainissement).

Le budget autonome du CCAS (Centre communal d'action sociale) se compose lui d'un budget principal et d'un budget annexe (Résidence pour Personnes Agées).

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 avril 2017, a adopté, à l'unanimité, les différents comptes administratifs (CA) et comptes de gestion (CG) 2016.

Les budgets primitifs 2017 ont été adoptés lors de la même séance du Conseil Municipal :

- Les deux budgets annexes communaux (régie des transports et régie d'assainissement) ont été adoptés, à l'unanimité (18 voix « pour »).
- Le budget principal de la commune a été adopté à 14 voix « pour » (liste « Pour Sauveterre avec Yves d'Amécourt ») et 4 « abstentions » (liste « Sauveterre pour tous »).

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a lui-même adopté à l'unanimité (7 voix « pour ») ses budgets le 8 mars 2017 :

- Budget annexe RPA (Résidence Personnes Agées)
- Budget principal du CCAS

Pour rappel, les comptes rendus des conseils municipaux et les éditions de l'Echo des Cités sont en téléchargement sur le site internet communal. Comme chaque année, ce numéro de l'Echo des Cités vous présente les principaux axes des budgets communaux.

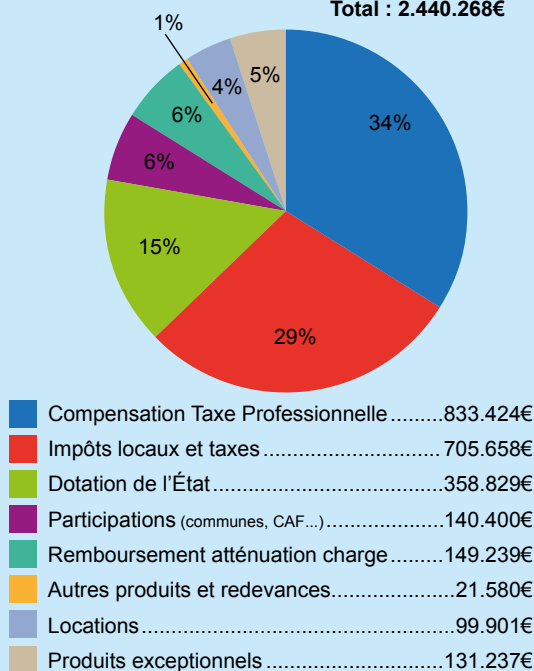
## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif (CA) marque la fin du cycle budgétaire de chaque année. C'est un document qui compare les dépenses et recettes programmées dans le budget de l'année écoulée avec les opérations financières qui ont effectivement eu lieu. Le Compte Administratif est le reflet de la réalité pour l'année écoulée. Le CA 2016 de la commune de Sauveterre-de-Guyenne (budget principal) en chiffres et en proportion :

### LE CA 2016 DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE (BUDGET PRINCIPAL) :

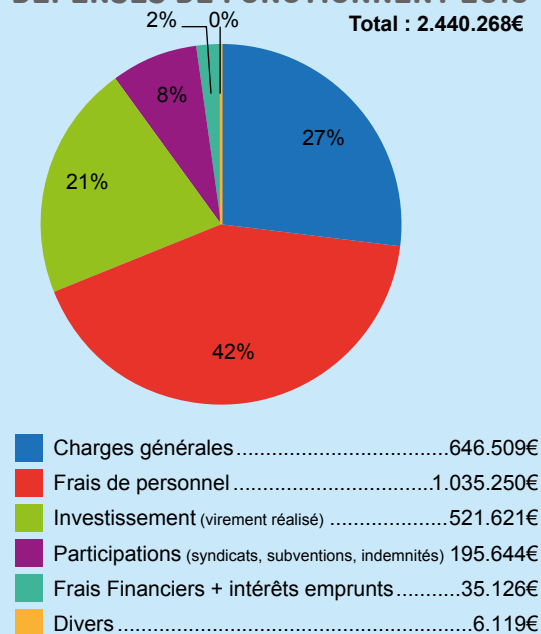
#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Total : 2.440.268€



#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Total : 2.440.268€



## LE BUDGET 2017 : Un gel des taux d'imposition communaux

Pour 2017, le Conseil Municipal choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition (après 2 années consécutives de baisse en 2015 & 2016 et après 7 années consécutives de stagnation : 2008-2014).

Certaines recettes fiscales vont légèrement baisser car le gouvernement a décidé de faire participer les communes aux exonérations de Taxe d'Habitation votées par le parlement (bas revenus, personnes âgées) alors qu'auparavant ces exonérations étaient compensées par l'Etat.

La décision de stagnation des impôts communaux a été prise en Conseil Municipal à :

- 14 voix « pour » (liste « Pour Sauveterre avec Yves d'Amécourt »)
- 4 abstentions (liste « Sauveterre pour tous »)

Le produit attendu, en 2017, au titre des trois taxes locales est de 595 871 €. Les recettes sont en augmentation (+ 4 %) malgré le gel des taux d'imposition et la diminution des compensations des exonérations de l'État, en raison du travail réalisé par la commission locale des impôts directs, de l'arrivée de nouveaux habitants (nouvelles maisons, travaux de rénovation...) et de nouvelles activités économiques (constructions d'entreprises...), ce qui a pour conséquence une augmentation des bases d'imposition.

### Taux d'imposition communaux des 3 taxes directes locales :

Imposition locale	TAUX en %			
	de 2008 à 2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	11,12%	11,10%	11,00%	11,00%
Taxe foncière bâti	16,77%	16,70%	16,00%	16,00%
Taxe foncière non bâti	61,93%	61,82%	59,00%	59,00%

# ZOOM SUR LES BUDGETS 2017

## ● UNE DIMINUTION SANS PRÉCÉDENT DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est versée aux communes pour compenser le transfert de compétences assumées jusqu'alors par l'État ou ses services déconcentrés (par exemple : construction et entretien des écoles maternelles et primaires, attribution de crédits aux écoles pour l'achat de livres et de fournitures, gestion de l'état-civil, célébration des mariages, organisation des élections, délivrance des passeports et carte d'identité, instruction des permis de construire, etc.).

Face à une baisse considérable et sans précédent des dotations de l'Etat sur les années 2014-2015-2016-2017, les collectivités (commune, communauté

de commune, département, région...) sont financièrement très impactées.

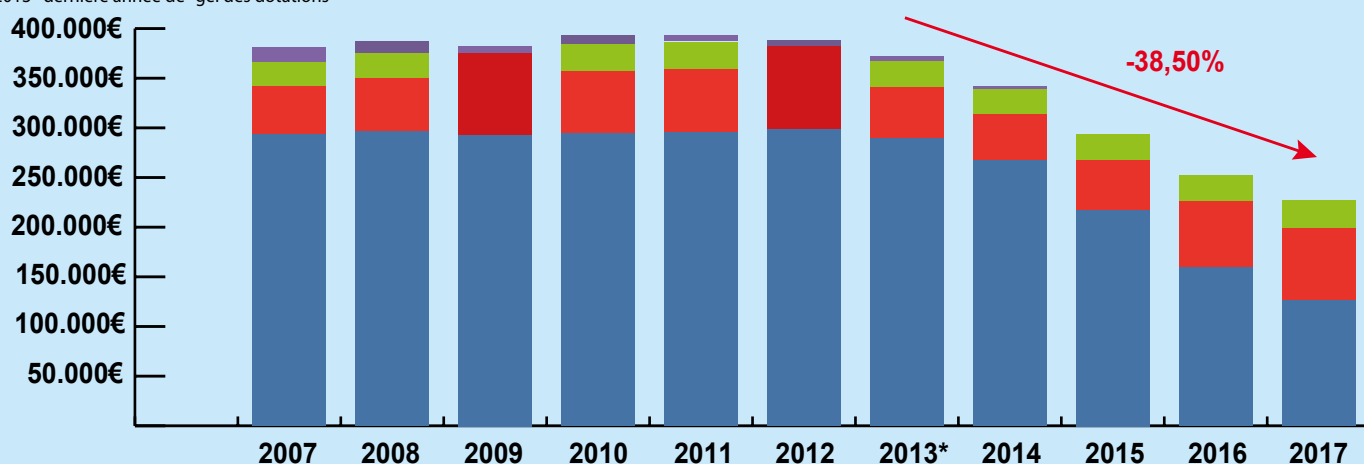
Chaque année, la commune de Sauveterre-de-Guyenne voit sa DGF diminuer de plusieurs dizaines de milliers d'euros par rapport à l'année précédente.

Pour Sauveterre-de-Guyenne, la diminution de ces dotations allouées par l'Etat sur les 4 dernières années (2014-2017) représente une baisse brutale d'environ 39 % en 2017, par rapport aux recettes de 2013 (dernière année de gel des dotations), équivalant à 370.000 € de dotations en moins cumulées.

## ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT (DGF, DSR...) DE 2007 À 2017

	DGF	DSR		Dotation nationale de péréquation	TOTAL	Évolution n/n-1	Évolution 2017/2013*
	Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	Dotation de Solidarité Rurale "bourg centre"	"péréquation"				
2007	293 287 €	48 470 €	23 883 €	14 781 €	380 421 €		
2008	296 388 €	53 464 €	25 607 €	11 669 €	387 128 €	1,76%	
2009	292 886 €		82 248 €	6 646 €	381 780 €	-1,38%	
2010	294 453 €	62 127 €	27 462 €	8 906 €	392 948 €	2,93%	
2011	295 704 €	63 302 €	27 536 €	6 361 €	392 903 €	-0,01%	
2012	298 299 €		83 297 €	5 725 €	387 321 €	-1,42%	
2013*	289 409 €	51 274 €	25 972 €	4 771 €	371 426 €	-4,10%	
2014	267 165 €	46 147 €	25 262 €	3 181 €	341 755 €	-7,99%	<b>-38,50%</b>
2015	217 635 €	49 849 €	26 066 €	0 €	293 550 €	-14,11%	
2016	165 554 €	59 819 €	26 595 €	0 €	251 968 €	-14,17%	
2017	130 626 €	69 327 €	28 480 €	0 €	228 433 €	-9,34%	

2013\* dernière année de "gel des dotations"



## ● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - LA MASSE SALARIALE

Le budget prévisionnel 2017 comporte pour 1 076 000 € de « salaires ».

Ce poste budgétaire représente 53% des dépenses « réelles » de fonctionnement (hors reversement en section Investissement).

Cet élément fait partie d'un choix de Ressources Humaines depuis plusieurs années et doit être mis en relation avec les atténuations de charges (remboursement) qui y sont liées.

Depuis la crise économique, la commune a choisi de jouer son rôle social en recrutant des personnes en contrats aidés par l'Etat (Contrat Unique d'Insertion).

Ces contrats bénéficient d'une aide de l'Etat qui vient en atténuation de charges. Les recettes sur la ligne en « atténuation de charges » représentent plus de 167 000 € par an.

De même, la commune a choisi de réaliser un certain nombre de travaux elle-même. Elle s'est pour cela dotée de personnels qualifiés.

De ce fait, une partie des salaires rebasculent en investissement avec « les travaux en régie », qui, sans cette main d'œuvre qualifiée, seraient réalisés par des entreprises extérieures.

Le montant des salaires qui sont « basculés » dans le budget d'investissement est de 80.000€ par an en moyenne.

Les dépenses de personnel augmentent également en raison de choix gouvernementaux qui s'imposent à la collectivité :

- La revalorisation de l'indice pour tous les agents titulaires en 2016 et 2017
- Réforme des rythmes scolaires (+50.000€ par an)
- Délivrance des Carte Nationale d'Identité (CNI) en mairie

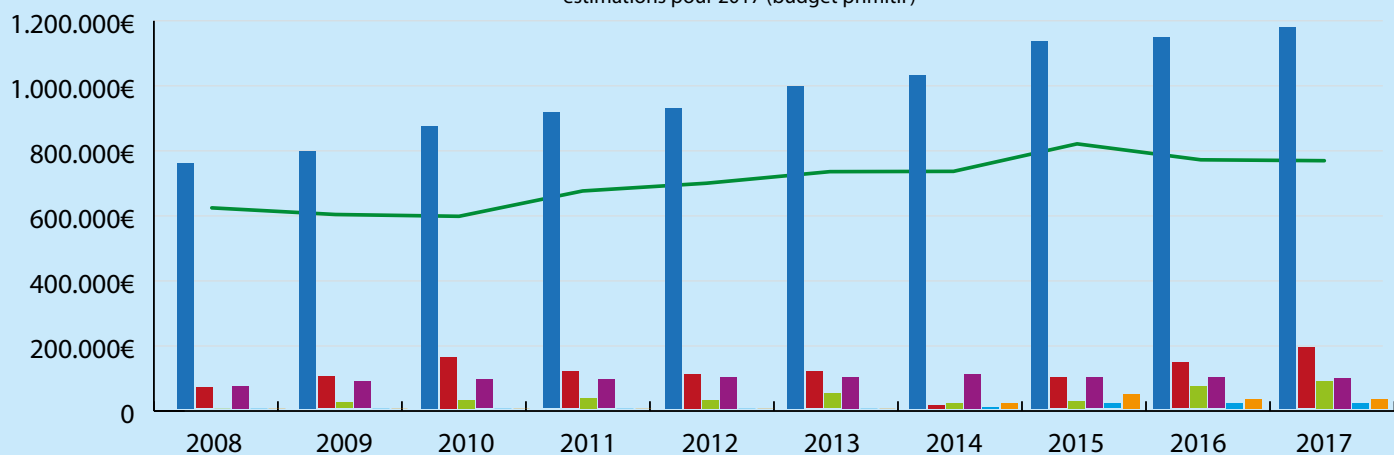
En tenant compte de ces corrections, la masse salariale « corrigée » de la commune est quasi-constante (tableau en page 4), malgré l'activité supplémentaire liée à la réforme des rythmes scolaires.

# ZOOM SUR LES BUDGETS 2017

## ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

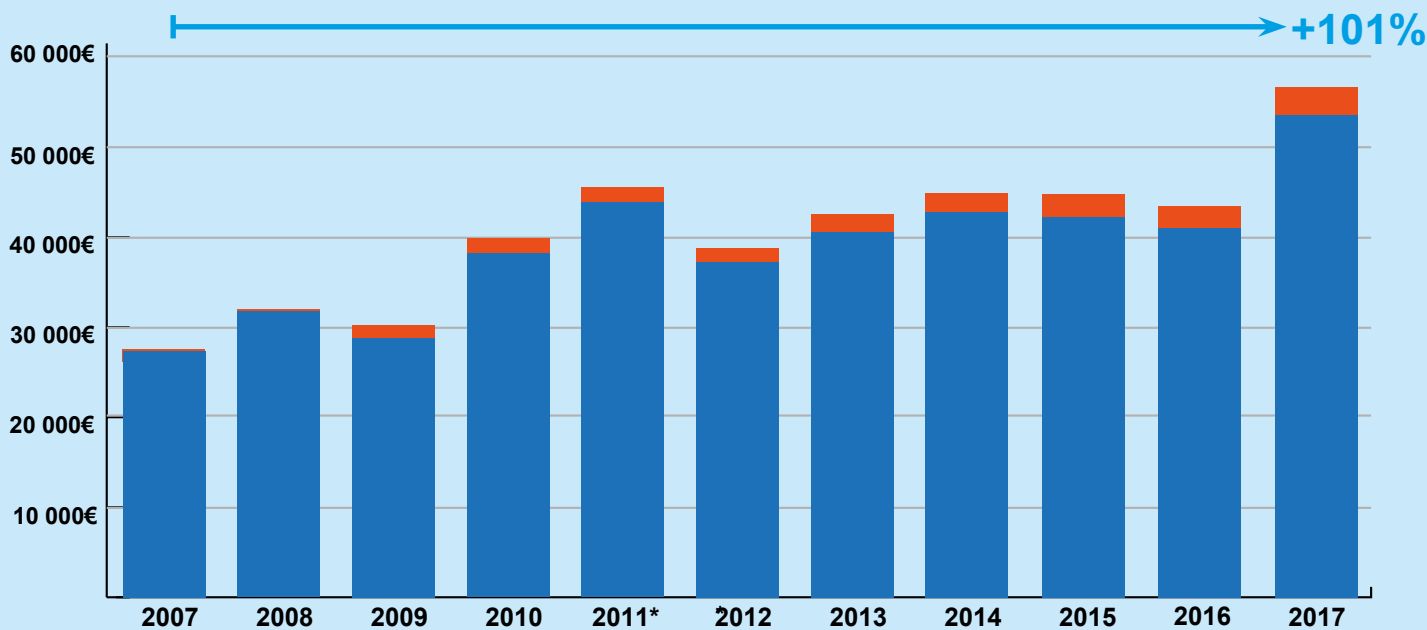
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Masse salariale (commune + CCAS)	778 082,00 €	821 592,00 €	896 409,00 €	938 961,00 €	955 993,00 €	1 021 743,46 €	1 060 014,45 €	1 128 956,59 €	1 165 906,00 €	1 212 600,00 €
Atténuation charges (commune + CCAS) remboursements (CUI, maladie...)	68 324,00 €	103 080,00 €	165 472,00 €	119 373,00 €	112 670,00 €	119 800,00 €	164 820,37 €	97 415,31 €	149 239,50 €	195 295,00 €
Frais personnel (travaux en régie) : virement en section investissement	0,00 €	17 374,00 €	24 633,00 €	34 748,00 €	25 228,00 €	46 060,00 €	16 660,00 €	25 060,00 €	72 240,00 €	83 829,00 €
Participations autres communes (salaire : école + restauration)	71 112,77 €	83 561,18 €	94 443,37 €	92 518,27 €	101 250,18 €	102 228,17 €	107 463,40 €	100 242,01 €	98 291,49 €	95 224,72 €
Participation TAP (réforme rythmes scolaires) : Etat, CAF, MSA...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 281,19 €	20 791,82 €	20 800,00 €
Frais de personnel TAP (réforme rythmes scolaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 485,00 €	46 010,53 €	34 067,10 €	29 028,64 €
<b>Evolution salariale corrigée</b>	<b>638 645,23 €</b>	<b>617 576,82 €</b>	<b>611 860,63 €</b>	<b>692 321,73 €</b>	<b>716 844,82 €</b>	<b>753 655,29 €</b>	<b>754 585,68 €</b>	<b>841 947,55 €</b>	<b>791 276,09 €</b>	<b>788 422,64 €</b>
		-3,30%	-0,93%	13,15%	3,54%	5,14%	0,12%	11,58%	-6,02%	-0,36%
										23,45%

\* estimations pour 2017 (budget primitif)



## ÉVOLUTION SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS (2007-2017)

	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune	27 396,00 €	31 761,00 €	28 841,00 €	38 195,00 €	43 844,00 €	37 216,00 €	40 576,00 €	42 325,00 €	41 975,00 €	38 175,00 €	52 765,03 €
CCAS	150,00 €	150,00 €	1 400,00 €	1 715,00 €	1 745,00 €	1 530,00 €	1 925,00 €	2 090,00 €	2 090,00 €	2 090,00 €	2 725,00 €
Total	27 546,00 €	31 911,00 €	30 241,00 €	39 910,00 €	45 589,00 €	38 746,00 €	42 501,00 €	44 415,00 €	44 065,00 €	40 265,00 €	55 490,03 €
Évolution		+16%	-5%	+32%	+14%	-15%	+10%	+6%	+0%	-9%	+38%



\*40<sup>e</sup> anniversaire de la Fête des vins

■ Commune ■ CCAS

# ZOOM SUR LES BUDGETS 2017

## LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Une vie culturelle et sportive, riche et diversifiée, participe à l'animation de la ville dont elle est un élément de vitalité et de créativité. Favoriser le « bien-vivre ensemble », pour tous les âges et toutes les envies, passe par de nombreuses initiatives, animations et activités, organisées par la commune et les associations du territoire.

Fête du Vin, fête de la musique, salon du livre, spectacles des écoles, brocantes, concerts, pièces de théâtre, rencontres sportives, conférences, quines, don du sang, téléthon, bourse aux vêtements, foire agricole, forum de l'emploi, etc... autant de manifestations soutenues par les élus, le personnel communal avec l'aide des bénévoles qui animent et développent la vie locale, qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive, par leur investissement personnel au service des autres ou de la commune.

Dans le cadre du soutien aux associations sauverteriennes, qui sont au cœur de la vie communale, la municipalité met à disposition des moyens techniques (centre de reproduction, support de communication, salle des

fêtes, mobilier, locaux associatifs, sonorisation, éclairage, scène extérieure etc..), des moyens humains (équipe municipale) et des moyens financiers (subventions).

Par ailleurs, les associations caritatives et celles qui assurent le lien entre les générations, reçoivent une subvention du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

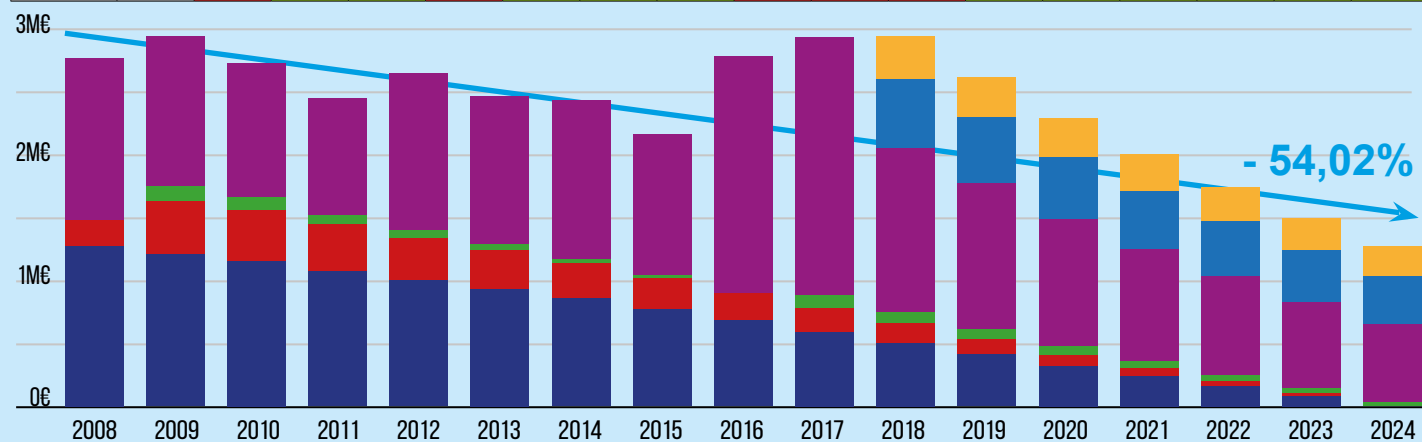
Pour l'année 2017, plus de 55 000 € de subventions aux associations locales ont été budgétisés (commune et CCAS) pour soutenir cette dynamique. Ce montant d'aide aux associations est en augmentation de 38 % par rapport à l'exercice 2016 et de + 101 % par rapport à 2007.

Les associations et écoles peuvent également bénéficier, via une convention de mise à disposition, du nouveau bus communal et du chauffeur pour faciliter les déplacements organisés dans le cadre de leurs activités.

## LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT - L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

### DETTE EN CAPITAL (AU 1<sup>er</sup> JANVIER)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CCAS	1.293.306,19 €	1.225.638,36 €	1.173.043,91 €	1.090.863,46 €	1.013.807,58 €	946.689,26 €	869.716,78 €	781.388,19 €	692.286,29 €	600.982,09 €	509.204,63 €	417.854,22 €	325.207,63 €	243.811,36 €	162.945,91 €	81.676,13 €	-
ASSAINISSEMENT	212.535,51 €	434.627,63 €	405.218,55 €	375.914,55 €	346.245,68 €	315.769,91 €	286.649,88 €	256.392,32 €	224.952,65 €	192.284,51 €	158.339,74 €	123.068,28 €	86.418,09 €	58.364,05 €	39.402,69 €	19.654,43 €	-
TRANSPORT		118.500,00 €	106.337,42 €	74.067,83 €	60.660,94 €	46.584,94 €	31.806,44 €	16.290,88 €		100.000,00 €	90.463,45 €	80.826,77 €	71.088,90 €	61.248,78 €	51.305,34 €	41.257,50 €	31.104,15 €
COMMUNE	1.302.135,79 €	1.206.033,09 €	1.084.673,94 €	950.270,43 €	1.268.208,26 €	1.198.481,04 €	1.284.238,00 €	1.143.304,97 €	1.914.433,26 €	2.089.534,92 €	1.331.436,07 €	1.184.026,64 €	1.032.882,02 €	904.230,34 €	792.453,09 €	700.209,03 €	628.664,50 €
PRÊT "PCTA"											555.962,04 €	528.163,94 €	500.365,84 €	472.567,74 €	444.769,64 €	416.971,54 €	389.173,44 €
PRÊT "STADES"											345.783,08 €	328.493,93 €	311.204,78 €	293.915,63 €	276.626,46 €	259.337,33 €	242.048,18 €
TOTAL	2.807.977,49 €	2.984.999,08 €	2.769.273,82 €	2.491.116,27 €	2.688.922,46 €	2.507.525,15 €	2.472.411,10 €	2.197.375,86 €	2.831.672,20 €	2.982.801,52 €	2.991.189,01 €	2.662.233,78 €	2.327.167,26 €	2.034.137,90 €	1.767.503,15 €	1.518.105,96 €	1.290.990,27 €
%		+6,30%	-7,23%	-10,04%	+7,94%	-6,75%	-1,40%	-11,12%	+28,87%	+5,34%	+0,28%	-11,00%	-12,59%	-12,59%	-13,11%	-14,05%	-15,02%



Conformément aux engagements de l'équipe municipale majoritaire, le taux global d'endettement (tous les budgets rassemblés) de la commune a été maîtrisé depuis 2008.

Seuls les projets sur les investissements qui génèrent des recettes ont été financés par l'emprunt entre 2008 et 2016. Ce fut le cas pour la réhabilitation complète de l'immeuble de la Poste (2013), ou pour la construction du Cabinet Médical Communal (2015). Ainsi, les emprunts réalisés par la commune s'équilibrent sur 20 ans avec les loyers perçus par la collectivité.

Le profil d'évolution de la dette communale étant à la baisse et les taux d'intérêt très intéressants, le Conseil Municipal a décidé de réaliser 2 nouveaux emprunts en 2017 pour des opérations en cours (travaux d'aménagement des stades municipaux et création d'un Pôle Culturel, Touristique et Associatif). Ces deux emprunts, sur des opérations ne rapportant que peu de recettes, permettent néanmoins de maintenir le profil de diminution de l'endettement consolidé de la commune afin qu'il soit inférieur à celui de 2008 (3 000 000 €).

La capacité de désendettement de la commune (y compris les budgets annexes) et du CCAS (y compris la RPA) est d'environ 6 ans. Elle est raisonnable et a été nettement améliorée ces dernières années en raison de l'augmentation importante de l'épargne annuelle nette de la commune (150 000 € en 2008 contre environ 500 000 € en 2016).

Cette épargne nette correspond à une part des recettes de fonctionnement qui est excédentaire (supérieure aux dépenses de fonctionnement) qui est donc « épargnée » afin de couvrir le remboursement de la dette et de financer une partie des nouveaux investissements, c'est l'excédent de la section de fonctionnement.

En 2017, la commune souscrit de nouveaux emprunts :

- Un emprunt de 555 000 € est prévu pour compléter le financement (subventions) des travaux de création du Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA) : Médiathèque, grand gîte rural communal, 2 locaux associatifs (« Restaurants du cœur » & « Atelier Créatif »)
- Un emprunt de 345 000 € est prévu pour compléter le plan de financement (subventions, indemnisation assurance) des travaux d'aménagement des stades municipaux : reconstruction de tous les équipements du stade Jacques BARRIERE, création d'un club house au stade Bazzani.
- La commune récupère la TVA deux ans plus tard. Aussi, un emprunt d'équilibre de 537 000 € sur 2 ans est prévu afin de compenser les recettes provenant du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA 2018 et 2019). Cet emprunt diminuera ensuite au cours de l'année en fonction des réponses des organismes financeurs à nos projets (Département, FFF, Etat...).

# ZOOM SUR LES BUDGETS 2017

## - L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

La baisse importante des dotations ne se traduit pas par une diminution des investissements, car une partie de nos investissements génèrent les recettes qui permettent de les financer. En 2017, la commune réalisera un effort d'investissement important pour améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir le tissu économique et les emplois.

La commune s'engage dans une politique d'investissement ambitieuse et volontaire pour l'année 2017 avec plus de 2 200 000 € budgétés pour financer les projets suivants :

- Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA) :
- Transformation de l'immeuble (garage Chauvet) rue St Romain en médiathèque, accessible pour les personnes à mobilité réduite

- Transformation de l'immeuble (Brugère) rue de la Font en local pour les « Restaurants du cœur », l'« Atelier Créatif » et grand gîte rural communal

- des travaux d'aménagement des stades municipaux :

- Reconstruction des tribunes, vestiaires et club house du stade Jacques BARRIERE (au Closet)

- Création d'un club house au stade Bazzani

- la fin de la rénovation complète des Ateliers municipaux existants pour les services techniques

- la poursuite de l'amélioration continue des conditions de vie et d'enseignement dans les écoles communales : remplacement de menuiseries et du bardage bois de l'école maternelle, mobilier pour l'école maternelle, Tableaux Blancs

Interactifs (TBI) et nouveau serveur pour l'école élémentaire...

- les travaux de raccordement du village de Roussillon en réseau collectif et l'investissement dans une station d'épuration, afin de protéger la Fontasse des rejets d'eaux usées,

- le programme des travaux de voirie rurale

- les études relatives à la restructuration complète de l'école élémentaire,

- les études relatives à la restauration du patrimoine protégé (porte St Romain et La Font, église St Léger, etc.)

- les études relatives à l'extension et à la rénovation de la RPA (Résidence Personnes Agées)
- Etc.

## ● MAINTENIR LE CAP !

Malgré le contexte économique de crise, qui se traduit par une très importante diminution des dotations de l'Etat et des soutiens financiers de nos partenaires traditionnels (Département, Conseil Régional, etc.), la politique d'investissement de la commune reste ambitieuse et les deux engagements pris en 2008 et 2014 auprès des Sauveterriens ont été tenus : pas de hausse des taux d'imposition (gel des taux sur la période 2008-2014, baisse de la fiscalité communale en 2015 & 2016 et gel des taux en 2017), tout en veillant à conserver un niveau d'endettement consolidé raisonnable. L'ensemble des projets communaux se font en respectant ces critères.

## INFORMATIONS ET BRÈVES COMMUNALES

### ● PANNEAUX D'EXPRESSION LIBRE



La commune de Sauveterre-de-Guyenne vient de mettre en place, en agglomération, des panneaux d'expression libre neufs réservés à l'affichage associatif et d'opinion. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la valorisation des portes fortifiées (Monuments Historiques) et de l'encadrement de l'affichage.

### ● COURSE CYCLISTE : 29<sup>e</sup> TOUR DES ÉCUREUILS



Le 29<sup>e</sup> Tour des Ecureuils se déroulera, au mois de mai 2017. La commune de Sauveterre de Guyenne accueillera cette compétition (une arrivée et un départ) le samedi 13 mai prochain. Les équipes régionales de cyclisme seront soumises à rude concurrence avec des équipes plus lointaines, attirées par la renommée de l'organisation.

### ● FÊTE DES MÈRES



A l'occasion de la fête des mères, l'équipe municipale vous convie au vin d'honneur qui sera servi le samedi 27 mai 2017 à 19h00 sous la Halle (Place de la République).

A l'issue de cette cérémonie, une rose sera offerte à toutes les mamans - Apéritif & animation musicale.

### ● ZONE DE REVITALISATION RURALE

La nouvelle liste des zones de revitalisation rurale (ZRR) qui sera appliquée à partir du 1er juillet 2017 a été publiée au Journal officiel du 29 mars 2017.

Les 52 communes de la Communauté des Communes rurales de l'Entre-Deux-Mers bénéficient de ce classement en ZRR qui permet de gagner en attractivité pour notre territoire (exonération fiscale pour la création d'entreprises...).

## ● NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ



Depuis le 15 mars 2017, les dépôts de demande de carte nationale d'identité (CNI) s'effectuent uniquement dans les communes disposant d'une station biométrique comme pour les passeports. La mairie de Sauveterre-de-Guyenne est équipée de ce dispositif.

Nous conseillons aux usagers qui souhaitent déposer leur demande à Sauveterre de faire :

- une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

ou

- de retirer et compléter, en amont du rendez-vous, le formulaire formulaire Cerfa auprès de leur mairie de résidence ou à l'accueil de la mairie de Sauveterre

et de rassembler les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande.

Le service pour effectuer une demande ou retirer un passeport ou une CNI est disponible uniquement sur rendez-vous (Accueil de la Mairie : 05.56.71.50.43) l'après-midi du mardi au vendredi.

### **Rappel : validité carte nationale d'identité (CNI)**

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles CNI sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les CNI sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux CNI sécurisées pour les personnes mineures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager à l'étranger avec votre CNI, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique « Conseils aux voyageurs » du ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

## ● MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE



Le projet de la médiathèque, porté par la commune de Sauveterre-de-Guyenne, se concrétise : la première phase « Travaux » se termine, la deuxième phase « Aménagement » va débuter.

Quelques repères :

- L'établissement est idéalement situé en cœur de ville, rue Saint Romain. Il deviendra un lieu remarquable, identifiable et visible pour tous les sauveterriens et les habitants du secteur. Conçue comme une médiathèque de proximité, elle sera un lieu de vie, de rencontres, d'échanges et de ressources. Sa surface est multipliée par trois par rapport à la bibliothèque communale actuelle située rue de la Font. Cette nouvelle configuration permettra un vrai bond dans le futur avec une arrivée en force du multimédia dans des espaces thématiques autorisant une variété d'usages.
- L'équipe de la future médiathèque s'agrandit dans le même temps avec l'arrivée de Ludivine GARRUZ, en renfort de l'équipe actuelle composée de Christiane CHARRIER et de Florence VALADE. L'ensemble de l'équipe et les élus en charge du projet se mobilisent pour préparer les différentes étapes d'aménagement et d'organisation de la future médiathèque (agencement général, lancement des consultations mobilier et matériel, commandes et traitement des nouvelles collections, organisation et logistique, déménagement, etc.) avant l'ouverture au public prévue en début d'automne 2017.

Afin de préparer au mieux la transition progressive entre l'établissement actuel et la future médiathèque, nous vous informons que les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont modifiés comme suit :

- À partir du mois de mai 2017 : elle sera fermée les lundis et mardis mais restera ouverte les mercredis et samedis toute la journée.
- Puis, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 : la bibliothèque fermera ses portes pour ne rouvrir que dans ses nouveaux locaux.

# BRÈVES ASSOCIATIVES

## ● THÉÂTRE DES SALINIÈRES



« Je préfère qu'on reste amis »

Samedi 13 mai 2017 – 20h30 -Salle culturelle Bonard. Prix des billets : 18€ (tarif unique).

La pré-vente des billets est assurée par l'Office de Tourisme de Sauveterre-de-Guyenne (05.56.71.53.45), ainsi que sur internet : [www.theatre-des-salinières.com](http://www.theatre-des-salinières.com)

Comédie de Laurent RUQUIER. Mise en scène d'Alexis PLAIRE. Avec Laura LUNA & Alexis PLAIRE. C'est décidé ! Ce soir Claudine, fleuriste à «La crevette rose», annoncera à Valentin, son «meilleur pote», tout l'amour qu'elle a pour lui depuis 5 ans. Mais Valentin n'est pas vraiment sur la même longueur d'ondes. Il risque de lui répondre la même chose que tous les hommes dont elle est tombée amoureuse jusqu'ici : «Je préfère qu'on reste amis»... C'est la phrase qu'il ne fallait pas prononcer. La réponse tout faite que Claudine ne voulait plus jamais entendre, et surtout, pas de la bouche de Valentin, à qui ce soir-là, elle a enfin décidé de dévoiler son amour. Pourtant, avec cette déclaration, Claudine va découvrir qui est vraiment Valentin. Et elle n'est pas au bout de ses surprises ! Des rires, de l'amour, de l'humour... Pas de doute, c'est une vraie Comédie !

## ● AS SAUVETERRE

Le tournoi de l'école de football aura lieu le samedi 3 juin de 10h à 17h – Stade Bazzani. Buvette et Restauration sur place.

La Fête du Foot aura lieu le 1er juillet à partir de 14h30 au stade Bazzani et sera suivie d'un repas le soir à partir de 20H.

## ● AMIS DE LA BASTIDE



A Temple sur Lot, se trouve une des plus anciennes pépinières de nénuphars du monde. L'association des Amis de la Bastide organise le 22 juillet 2017 une sortie au Temple sur Lot pour visiter les jardins de Latour-Mariac.

Vous pourrez découvrir plus de 250 espèces parmi les nénuphars rustiques et tropicaux qui se développent encore aujourd'hui dans les bassins d'origine de Latour-Mariac et qui se distinguent en formant la Collection Nationale Française de Nymphaea. En cheminant à travers 2,5 hectares de propriété paysagée, vous trouverez également un musée, une serre exotique, une bamboueraie, un étang au pont japonais, et bien plus encore. Déjeuner sur place. Possibilité d'acheter des plantes...

Samedi 22 juillet 2017

Départ : 10H – Parking Cave Coopérative

Retour : 18H-18H30

Tarif : 30 €/pers (voyage, repas et visite)

Réservation avant le 17 juillet 2017 – Mme MALEGARIE 05.56.61.96.51

## ● FÊTE DE LA CAVE COOPÉRATIVE



Cette année, retrouvez la cave en fête le 20 mai 2017 à partir de 19h, visite des chais avec expérience œnologique sur les sens. Restauration à partir de 19h30 « service à l'assiette ». Soirée spectacle de variétés disco avec chanteurs et danseuses et bal jusqu'à minuit.

Renseignement : 05.56.61.55.21 ou sur [www.cavedesauveterre-blasimon.fr](http://www.cavedesauveterre-blasimon.fr)

## ● FÊTE DE LA MUSIQUE



Pour annoncer l'été, la fête de la musique de Sauveterre-de-Guyenne se déroulera sur la zone Bonard le samedi 17 juin 2017. La fête qui se veut festive et familiale, se déroulera à l'extérieur, où les musiciens du territoire et de l'étranger sans oublier les élèves de l'école de musique se succéderont.

De belles découvertes musicales en perspective ! Buvette et restauration sur place !

## ● DINERS EN BASTIDE



Festifs, estivaux, conviviaux devant le très beau succès rencontré l'an dernier, les dîners en Bastide sont de retour.

Au cœur de notre patrimoine, par une belle soirée d'été nous vous proposons de vous poser, de retrouver le bon goût des produits locaux et authentiques tout en profitant d'une animation musicale différente à chaque fois.

Mardi 4 juillet à partir de 19h30 pour une soirée « FOLK/COUNTRY »

Mardi 8 août à partir de 19h30 : Éric DOMINO, soirée dansante avec Dominique VIGEANT (comme au bon vieux temps).

Mardi 12 septembre à partir de 19h30 avec Kevin ROUZIÉ.



## ● LES INTER-VILLAGES SONT DE RETOUR



Après plusieurs années d'absence, les jeux inter-villages de Caumont vont revivre sous l'impulsion du comité des fêtes Caumont/Saint Martin du Puy. Ces jeux seront l'occasion de réunir les comités des fêtes des communes environnantes, pour faire revivre une grande fête populaire qui se déroulait régulièrement dans les années 1980 et tisser ainsi des liens d'amitié entre les habitants des communes. Les épreuves au nombre de 12 se disputeront sur le site de la fête de Caumont le dimanche 9 juillet après-midi dans une ambiance festive et conviviale. Au programme, des jeux d'adresse, d'équilibre, de force et des questions de culture générale. Sauveterre-de-Guyenne par l'intermédiaire du CAC a accepté l'invitation de Caumont/St Martin du Puy.

Pour le jour J, l'appel est lancé à toutes les bonnes volontés (enfants, jeunes, adultes ou moins jeunes, tout le monde peut y participer famille, amis et même amis des amis) pour former une équipe de joueurs.

Les jeux se dérouleront par équipes et chaque commune devra présenter une formation de 20 personnes. L'équipe de Sauveterre sera vêtue d'un tee-shirt ou polo rouge.

Si l'envie vous prend de nous rejoindre pour porter haut les couleurs de votre village, n'hésitez pas !! Pour cela, il suffit de prendre contact avec :

- Guillaume Aubin (référent Sauveterre) : 06.62.98.62.20.
- Benjamin Malanbic (référent Caumont/S<sup>t</sup> Martin) : 06.48.54.67.78.

Venez nombreux participer à ces jeux ou simplement soutenir votre équipe pour une journée d'amusement et de franche rigolade !!!!

## ● SEMAINE COMMERCIALE DES COMMERCANTS ET ARTISANS



# ACAS

*Artisans et Commerçants sympas !*

La 2<sup>nd</sup>e édition de la semaine commerciale, organisée par l'association des commerçants, aura lieu du 19 au 25 juin 2017 :

- 1<sup>er</sup> lot: un voyage pour deux à gagner
- 2<sup>e</sup> lot: une tablette numérique
- 3<sup>e</sup> lot: un vélo

Suivis de nombreux autres lots.... Le tirage se fera lors du 1<sup>er</sup> dîner en Bastide soit le 4 juillet. Les commerçants participants ont tous une vitrophonie de l'ACAS sur leur vitrine.

## ● ATELIER CRÉATIF



Jeudi 16 mars, l'atelier créatif a tenu son assemblée générale annuelle, l'occasion de faire le point des activités de l'année écoulée. Parallèlement à ses créations sur porcelaine les adhérentes décorent maintenant des objets en verre de toute nature, verres, vases, carafes, etc... La journée s'est terminée par un repas à la Ferme Gauvry à Rimons.

Le lundi est consacré aux activités artistiques et le vendredi les amateurs se retrouvent pour des parties de belote animées. Dans le cadre de la réorganisation communale, l'atelier va déménager à la fin de l'été 2017 dans de nouveaux locaux rue La Font. Nous avons pu visiter en avant-première le local qui se situe au rez-de-chaussée et qui disposera d'une vitrine sur la rue La Font. Comme chaque année l'atelier participera à de nombreuses manifestations, portes ouvertes, marché de Noël et exposition principalement à la mairie de Sauveterre en novembre et décembre.

Rendez-vous est d'ores et déjà fixé aux amateurs à l'Esat de Puch le 13 mai et à la fête du petit pois à Cérons le 14 mai. Suivrons les manifestations habituelles au château Bellerose de Sadirac les 27 et 28 mai et à Momprinblanc les 3 et 4 juin.

## ● AÎNÉS DE LA BASTIDE



Le Club des Aînés se maintient en forme.

Vous l'avez peut-être vu le long des routes, Castelmoron, Coirac, Sauveterre ou autres villages, le groupe de marcheurs du Club des Aînés de Sauveterre. Au Club, on sait qu'il faut entretenir sa forme, donc on marche, qu'il faut sortir de chez soi, donc on rencontre d'autres personnes, que la convivialité est de rigueur donc on pense au co-voiturage. Une vingtaine de personnes, tous les lundis matin, parcourt le pays, encadrée par des bénévoles qui assurent la sécurité et le bon rythme.

Si ces sorties vous tentent, venez nous rejoindre avec une bonne paire de chaussures, un sac à dos pour le petit en-cas et l'eau, un chapeau (voilà les beaux jours) et surtout votre bonne humeur.

On vous attend : 9h (parking du foirail)

Renseignements : Annette Québec, tel : 05.56.71.57.84 (H.R.)

## LES ATELIAGES



Notre atelier tout équipé à l'étage de la maison des artisans, est un lieu de création où l'on aime se retrouver pour coudre, tisser, feutrer, broder.... Sous vos doigts accompagnés par l'animatrice, les tissus, rubans, laines, cotons et couleurs, se métamorphosent en créations utiles et personnalisées. Les réalisations sont spécialement conçues pour assimiler les techniques très simplement et pour se laisser gagner par la satisfaction de réaliser des objets rapidement. Que vous soyez débutant ou expérimentés, ces ateliers adaptés à votre niveau sont parfaits pour apprendre, se perfectionner, effectuer des retouches et surtout créer de ses propres mains toutes sortes de réalisations !

Les ateliers hebdomadaires ont lieu le mercredi de 9h30-11h30 pour les adultes, de 13h45-15h15/15h30-17h pour enfants, ados, et familles. Le jeudi de 18h à 20h pour les adultes. Un café-textile est ouvert le mardi de 10 à 15h : une pause créative le jour du marché. Avec votre ouvrage, venez rencontrer, échanger.

Les ateliers ponctuels de mai à juin. Samedi 20 et/ou 27 mai : vide poche cube, petit sac, maniques... Samedi 17 et/ou 24 juin : sac de piscine poisson, cabas pour la plage, étui à lunette... Renseignements au 05.47.47.56.13, sur le site les-ateliages.fr et actualité sur la page Facebook.

## LES ARTS'TYPIQUES



La boutique des Arts'Typiques accueille les travaux de 7 artisans (maroquinier, souffleur de verre, herboriste, savonnière, tisserande et calebassière, joaillier).

Certains des artisans ont leur atelier de fabrication aux étages de la maison des artisans, 1 Rue Saint Romain à Sauveterre de Guyenne. Il est possible de visiter ces ateliers sur demande.

Horaires de la Boutique :

- Mardi: 10H à 13H - 15H à 19H
- Mercredi: 10H à 13H - 15H à 19H
- Vendredi: 10H à 13H - 15H à 19H
- Samedi: 10H à 13H - 15H à 19H

Les horaires seront modifiés à partir de juin pour la saison estivale (ouverture le jeudi et dimanche matin). Découvrez chaque artisan du collectif sur le site [artstypiques.wixsite.com](http://artstypiques.wixsite.com)

## TENNIS

Vous avez envie de jouer au tennis :

Deux terrains de tennis, en parfait état, sont disponibles toute l'année à la location.

Amateurs, joueurs occasionnels, ou même curieux de découvrir la pratique du tennis, vous pouvez réserver une heure de location.

Prix: 7 € de l'heure.

Réservations et renseignements au 06.14.07.17.10

L'association organise le dimanche 14 mai de 6h à 18h30 une brocante et vide-grenier sur l'esplanade sportive de Bonard. Petite restauration sur place. Prix: 2.50€ le mètre linéaire

Inscriptions (au plus tard le 12 mai) : 06.74.52.09.57 ou 06.14.07.17.10

## AGENDA

### » MAI 2017

- 07/05 Élection présidentielle 2017 : 2<sup>e</sup> tour (voir page 1)
- 08/05 Cérémonies commémoratives 8 mai 1945 (voir page 1)
- 08/05 Concours de Pétanque – Zone Bonard
- 13/05 Portes ouvertes ESAT PUCH (animations – repas)
- 13/05 Tour des Ecurieux (29<sup>e</sup> édition) (voir page 6)
- 13/05 Théâtre des Salinières  
« Je préfère qu'on reste amis »  
20h30 à la salle Culturelle Bonard (voir page 8)
- 14/05 Brocante Vide grenier Tennis (voir page 10)
- 20/05 Fête de la cave coopérative (voir page 8)
- 21/05 Nuit du rire – Salle Culturelle Bonard
- 27/05 Fête des mères – 19h (voir page 6)

### » JUIN 2017

- 02/06 Concert BARBERSHOP QUARTER  
Salle culturelle Bonard
- 03/06 Tournoi de football – Stade Bazzani (voir page 8)
- 11/06 Elections législatives : 1<sup>er</sup> tour (voir page 1)
- 17/06 Kermesse École Maternelle
- 17/06 Estivale : Fête de la Musique (voir page 8)
- 18/06 Élections législatives : 2<sup>e</sup> tour (voir page 1)
- du 19/06 au 25/06  
Semaine commerciale (voir page 9)
- 21/06 Collecte de Sang – Salle des fêtes St Romain  
16h-19h
- 22/06 Thé Dansant– 14h30/18h30 – Salle Culturelle Bonard
- 25/06 Tournoi de judo

### » JUILLET 2017

- 01/07 Ouverture de la piscine
- 01/07 Fête du Foot – Stade Bazzani (voir page 8)
- 01/07 Repas spectacle « Sol y Mar »
- 04/07 Diner en Bastide (voir page 8)
- 09/07 Inter-village (voir page 9)
- 14/07 Fête nationale – Repas – Bal des pompiers – Feux d'artifice
- 28, 29 & 30 juillet  
Sauveterre fête ses vins 2017

Les actualités sont mises à jour au fil de l'eau sur la rubrique « AGENDA » du site internet communal [www.sauveterre-de-guyenne.eu](http://www.sauveterre-de-guyenne.eu)

## COMMUNICATION ASSOCIATIVE !

Les supports de communication communaux (L'Écho des Cités, site internet) proposent aux associations du territoire de communiquer gratuitement sur les manifestations passées ou à venir (réunions, fêtes, assemblées générales, résultats sportifs, photos.....).

Si vous souhaitez communiquer par le biais de ces supports, vous pouvez contacter la mairie par mail à l'adresse suivante : [sauveterre.mairie@wanadoo.fr](mailto:sauveterre.mairie@wanadoo.fr)